

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 120 (1975)
Heft: 1

Artikel: Dois-je continuer? : La carrière du sous-officier et de l'officier dans notre armée de milice
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dois-je continuer ?

La carrière du sous-officier et de l'officier dans notre armée de milice

Pour de nombreux soldats, c'est dans le dernier tiers de l'école de recrues au plus tard que la question se pose: dois-je continuer? Notre armée de milice, du fait de ses gros effectifs et de ses armes toujours plus compliquées et puissantes, a besoin d'un grand nombre de cadres bien instruits. Le choix de ces cadres, du moins en ce qui concerne le premier échelon, celui des sous-officiers, est fait, contrairement à beaucoup d'armées étrangères, très tôt chez nous, à l'école de recrues déjà.

Selon la catégorie de troupe, une recrue sur cinq ou six doit s'attendre à être proposée comme candidat sous-officier par son chef de section et son commandant d'unité. Sont déterminants pour cette proposition: d'une part, l'aptitude de la recrue à l'avancement et, d'autre part, le besoin de sous-officiers. A part les qualités que l'on peut déceler chez le candidat, telles que l'intelligence et les aptitudes physiques, d'autres facteurs jouent encore un rôle prépondérant, par exemple le caractère, les dispositions naturelles et les capacités face aux responsabilités qu'un chef doit assumer. On ne dit pas sans raison que les meilleures armes sont peu efficaces si les cadres sont incapables; ou encore, la qualité d'une armée, particulièrement d'une armée de milice, dépend de la valeur de ses cadres.

La majorité de ceux qui sont proposés comme sous-officiers, puis comme officiers, désirent continuer à faire du service, même si certains manifestent de prime abord une certaine opposition, s'imaginant à tort qu'il s'agit d'un service volontaire; ce n'est pas le cas car, légalement, tout militaire est tenu de donner suite à la proposition d'avancement au rang de sous-officier ou d'officier; il doit suivre les écoles et faire les services correspondants. Continuer à faire du service est donc une obligation militaire, comme l'école de recrues ou le cours de répétition. Il faut que le futur soldat le sache clairement, comme son employeur, car il arrive fréquemment que les idées soient erronées à ce sujet.

Mais en fait que signifie « une proposition » ?

C'est d'abord la preuve d'un succès personnel dont on peut être fier. C'est aussi un jalon posé sur la voie de l'avancement; il conduit à un

degré supérieur de l'instruction et, ce qui est très important, au premier échelon de la hiérarchie militaire. La vie civile n'offre pas souvent la possibilité d'être chef si tôt.

« Etre chef » signifie être responsable des soldats et du matériel parfois très coûteux qui nous sont confiés. Cette responsabilité, jointe à l'instruction et aux connaissances, font la personnalité du chef. Les services supplémentaires qu'exige l'avancement permettent de parfaire cette personnalité et le sens de la responsabilité; ils sont donc un avantage personnel.

Il est aussi normal que le certificat de capacité décerné aux sous-officiers les favorise dans leur carrière professionnelle civile, l'instruction militaire des cadres étant réellement la seule possibilité qui permette de former systématiquement des chefs aussi jeunes. En bref, il est évident que l'art de conduire des hommes est, pour l'essentiel, le même dans la vie civile et dans la vie militaire.

La décision prise à l'école de recrues de continuer ou non à servir dans l'armée soulève aussi la question de savoir si, plus tard, on aura la possibilité de devenir officier, en admettant que l'on possède les aptitudes suffisantes et qu'il y a un manque d'officiers. Une particularité de notre armée de milice consiste en ce qu'un grand pourcentage (plus de 50%) des officiers ont un père qui n'est lui-même pas officier. En fait, on pourrait dire que chaque soldat de valeur a « un bâton de maréchal dans sa mulette », quelle que soit son origine, et que la réussite de sa carrière militaire dépend uniquement de ses capacités et de sa volonté.

« Continuer » semble donc être un défi envers soi-même. Y répondre affirmativement, c'est avoir confiance en soi.

DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL Information